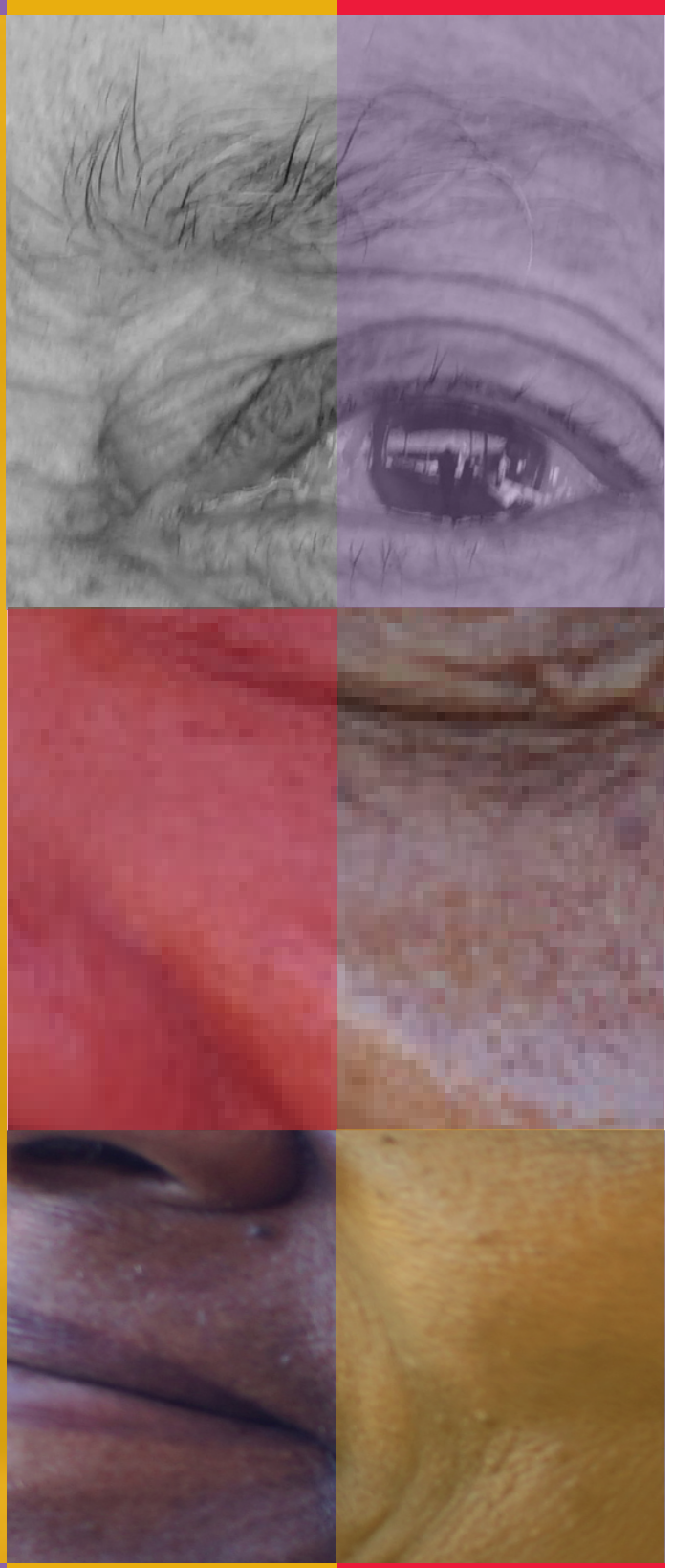


Réunion d'experts de l'Afrique de l'Ouest sur les droits des femmes âgées

*Les droits de l'homme des
femmes âgées en Afrique
de l'Ouest: le besoin d'une
protection renforcée*

JEUDI 9 AOÛT 2018

*Auditorium de l'école de droit
Université du Ghana, Legon
Accra, Ghana*



Réunion d'experts de l'Afrique de l'Ouest sur les droits des femmes âgées

« Les droits de l'homme des femmes âgées en Afrique de l'Ouest: le besoin d'une protection renforcée »

1. Objet de la réunion

Le Centre pour les Droits de l'homme (**Centre for Human Rights**) de l'Université de Pretoria mène une campagne sur les droits des femmes âgées en Afrique. Cette campagne vise à renforcer le plaidoyer autour des droits des femmes âgées en Afrique et à faire avancer les initiatives des États pour ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées (Protocole sur les droits des personnes âgées).

Le but de cette réunion d'experts d'une journée est d'examiner les questions émergentes sur la protection des femmes âgées, ainsi que la discussion sur les actions de vulgarisation et de ratification du Protocole sur les droits des personnes âgées. En outre, la réunion servira de plate-forme de sensibilisation et de partage des connaissances sur l'étendue et la nature de la violation des droits des femmes âgées en Afrique. Les participants à la réunion comprendront des représentants de l'État et de la société civile de la région.

2. Contexte et justification

D'ici 2050, la population mondiale de personnes âgées devrait plus que doubler en 2015 pour atteindre près de 2,1 milliards. Au cours des 15 prochaines années, cela représentera une augmentation de 64% de la population des personnes âgées en Afrique. On s'attend à ce que le nombre de personnes de plus de 60 ans passe de 64,4 million en 2015 à 220 million en 2050. Les femmes ayant généralement tendance à survivre à leurs homologues masculins malgré les effets cumulatifs des désavantages liés à l'inégalité entre les sexes et, représenteront donc une part importante de cette population.

Une myriade d'obstacles juridiques, sociaux et structurels continuent d'affecter le bien-être des personnes âgées. Les expériences de vieillissement ne sont pas uniformes, une trajectoire de féminisation du vieillissement apparaît avec des femmes plus âgées confrontées à un triple danger de sexisme, d'impuissance et d'âgisme. La combinaison de l'urbanisation / modernisation, de la féminisation de la pauvreté et de l'impact et de l'effet du VIH / SIDA à travers le continent contribue à l'expérience des femmes en matière de vieillissement sexospécifique. Les femmes plus âgées sont plus susceptibles d'être pauvres, veuves, sans pension ni soins de santé, socialement ostracisées et maltraitées, de connaître des conflits générationnels et de subir la violence à un âge avancé par rapport à leurs homologues masculins. En outre, il n'est pas rare que les femmes plus âgées soient accablées, dans leurs dernières années, par des rôles de soignantes s'occupant de leurs petits-enfants et de leurs proches malades.

Dans le cadre africain des droits humains, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) contiennent un certain nombre de droits fondamentaux qui peuvent être appliqués aux femmes âgées en plus de l'article 22 du Protocole de Maputo, qui prévoit de manière spécifique la protection spéciale des femmes âgées.

En outre, le 31 août 2016, les États membres de l'Union africaine (UA) ont adopté le Protocole sur les droits des personnes âgées établissant ainsi un instrument juridiquement contraignant sur les droits des personnes âgées. Deux ans plus tard, cinq pays ont signé (Bénin, Comores, Ghana, Sierra Leone et Zambie), mais aucun Etat membre n'a ratifié ce protocole.

Par ailleurs, outre les nombreux autres droits et protections, le Protocole aborde spécifiquement les problèmes qui affectent les femmes âgées. L'article 8 sur la protection contre les abus et les pratiques traditionnelles néfastes se penche notamment sur des questions telles que les accusations de sorcellerie, qui affectent le bien-être, la santé, la vie et la dignité des femmes âgées. L'article 9 sur la protection des femmes âgées met l'accent sur la protection contre la violence, les abus sexuels et la discrimination ; traite de la nécessité d'adopter des lois et d'autres mesures pour garantir la protection contre les abus liés aux droits de propriété et aux droits fonciers ; et le droit d'héritage des femmes âgées.

En raison de l'élan et de l'intérêt manifestés ces dernières années pour l'avancement des droits des personnes âgées, il est opportun de demander une attention accrue sur la question et de conduire une discussion continentale plus solide, des bourses d'études et d'améliorer la protection juridique et sociale des personnes âgées. En conséquence, le Centre pour les droits de l'homme a décidé de sensibiliser le public sur cette question en 2018 à travers une campagne.

3. Réunion d'experts en Afrique de l'Ouest sur les droits des femmes âgées :

Le Centre dans le cadre de la campagne **#AgeWithRights**, a tenu la réunion d'experts en Afrique du Sud en mai 2018, réunissant des représentants de l'Union africaine, du Parlement panafricain, des représentants du gouvernement, des ambassades, de la société civile et des universitaires de l'Afrique australe.

En partenariat avec HelpAge International, Moremi Initiative pour le leadership des femmes en Afrique, Université du Ghana, Legon et le Centre organise la deuxième réunion régionale d'experts en Afrique de l'Ouest, au Ghana, sur le thème « **Droits humains des femmes âgées en Afrique de l'Ouest : besoin d'une protection renforcée** ». Au cours d'une réunion de travail d'une journée en consultation avec des experts invités, des représentants des États et de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, des discussions sur les actions de vulgarisation et de ratification du Protocole seront menées.

4. Objectifs

Les objectifs généraux de la réunion d'experts sont d'explorer la réalisation des droits de l'homme fondamentaux des personnes âgées, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes âgées ; et de faciliter une discussion vigoureuse sur la vulgarisation et la ratification du Protocole sur les droits des personnes âgées.

Les objectifs spécifiques de la réunion sont :

1. Identifier et examiner les questions émergentes concernant la protection et la promotion des droits des femmes âgées, y compris les mesures visant à prévenir la discrimination, la négligence, les abus et la violence ;
2. Evaluer les bonnes approches nationales et internationales pour élargir et approfondir les droits des personnes âgées ; et
3. Elaborer des recommandations sur la manière de promouvoir les droits des personnes âgées, en mettant l'accent sur la vulgarisation et la ratification du Protocole relatif aux droits des personnes âgées 3.

Programme

08:30 – 09:00 Arrivée des participants, inscription et mise en réseau

09:00 – 09:45 **CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

INTRODUCTION ET OBJECTIFS: **Patience Mungwari Mpani**

Gestionnaire de programme, Unité des droits de la femme, Centre for Human Rights, Université de Pretoria

MOT DE BIENVENUE: **Prof Frans Viljoen**

Directeur, Centre for Human Rights, Université de Pretoria

ALLOCUTION D'OUVERTURE : **Dr Delali Badasu**, Institut Regional d'Etude de la Population, Ancien Directeur du Centre D'Etudes sur les Migrations

COURT MÉTRAGE: "Kaya", Un Court Métrage par **Adebayo Okeowo**

Coordinateur de la sensibilisation, Centre for Human Rights, Université de Pretoria

09:45 - 10:30 **SÉANCE 1 : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET SES DIMENSIONS SEXO-SPÉCIFIQUES**

PRÉSIDENT: **Mawuli Dake**

Fondateur, Initiative Moremi pour le leadership des femmes en Afrique

PANÉLISTES:

Chris Dadzie, Ancien Commissaire de Département à la Commission des droits de l'Homme et de l'Administration de la Justice, Avocat et Ancien Officier Militaire

Dr Akosua Agyemang, Centre d'études sur le vieillissement de l'Université du Ghana

10:30 – 10 :45

Pause-café et photo de groupe

10:45 - 12:00 **SÉANCE 2 : LA VALEUR ET L'IMPORTANCE DU PROTOCOLE SUR LES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES**

PRÉSIDENT: **Prof Frans Viljoen**

Directeur, Centre for Human Rights, Université de Pretoria

PANÉLISTES:

Lefhoko Kesamang, Responsable principal des affaires sociales, Département des affaires sociales, Union africaine

Honorable Otiko Afisah Djaba, Ministre du genre, de l'enfance et de la protection sociale

Roseline Kihumba, Coordinatrice des politiques internationales et régionales, HelpAge International

Deacon Ben Gbenda, Directeur Exécutif, Salone Organisation pour le bien-être des personnes âgées, Sierra Leone

12:00 - 12:30 DISCUSSION: OBSTACLES A LA RATIFICATION DU PROTOCOL

CHAIR: **Dr Ciara O'Connell**

Chargé de Projet, *Unité des droits de la femme, Centre for Human Rights, Université de Pretoria*

PANELISTS:

Sarah Kargbo, Directrice adjointe au Département Genre, Ministère du Bien-Etre Social, Genre et Enfance, *Sierra Leone*

Momodu K. Metzger, Consultant, Bureau de défense des droits humains, Ministère de la Justice, *Liberia*

12:30 - 13:15 Pause Déjeuner

13:15 - 15:15 SÉANCE 3 : ÉTUDES DE CAS PAR PAYS : PROGRÈS ET DÉFIS DANS LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS DES FEMMES ÂGÉES

PRÉSIDENT: **Trésor Makunya Muhindo**, *Doctorant en droits de l'Homme et Droit constitutionnel comparés en Afrique, Assistant au Programme de Maîtrise en droits de l'Homme et démocratisation, Centre for Human Rights, Avocat, République démocratique du Congo*

PANÉLISTES:

Kazanka Comfort Dada, PDG de la Fondation Fanstsuam, *Nigeria*

Mamadi Condé, Chef de la Division du développement de la famille, Département de l'action sociale du Ministère de l'action sociale, de l'autonomisation des enfants et des, *Guinée-Conakry*

Dr Esi Ansah, Fondateur, Association des Aînés du Ghana, *Ghana*

Dr Bully Camara, Chef de l'équipe de visite médicale et à domicile, Initiative 'Vieillir avec le sourire,' *Gambie*

Debaba Lufira Wafulandi Patient, Coordonnateur Provincial, Club des Amis du Droit, *République démocratique du Congo*

14:45 - 15:15 Discussion, Questions et Réponses

15:15 - 15:30 Pause-Café

15:30 - 16:45 SÉANCE 4: PLAN D'ACTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

PRÉSIDENT: **Patience Mungwari**

Gestionnaire de programme, Unité des droits de la femme, Centre for Human Rights, Université de Pretoria

Constitution des Groupes & Discussion en Plénière

16:45 - 17:00 CEREMONIE DE CLOTURE

REMARQUES : **Ebenezer Adjetey-Sorsey**

Directeur, HelpAge Ghana

VOTE OF THANKS: **Satang Nabaneh**

Unité des droits de la femme, Centre for Human Rights, Université de Pretoria

Centre for Human Rights Université de Pretoria

Le Centre for Human Rights est situé à la faculté de droit de l'Université de Pretoria. Le Centre a été créé en 1986 et faisait partie du mouvement visant à éliminer le système d'apartheid de l'époque. Les membres du Centre ont participé à des réunions avec les mouvements de libération en dehors des frontières de l'Afrique du Sud, organisé des conférences et participé aux efforts de promotion des droits de l'homme en Afrique du Sud, et, lorsque la transition est arrivée, a servi de conseillers techniques pour le processus de rédaction à la fois de la constitution intérimaire et finale. Au fil des années, le Centre s'est positionné dans un réseau inégalé de juristes praticiens et universitaires, de fonctionnaires nationaux et internationaux et de spécialistes des droits humains sur tout le continent, avec un accent particulier sur le droits humains en Afrique et, en général, le droit international du développement.

Les activités du Centre comprennent quatre programmes continentaux de Master: en Droits de l'Homme et Démocratisation en Afrique, Droit du commerce international et des investissements en Afrique, Droits sexuels et de reproduction en Afrique, ainsi que les Droits de l'homme multidisciplinaires; cours de courte durée pour les fonctionnaires et autres fonctionnaires de tous les pays d'Afrique; un Concours annuel de plaidoirie africaine sur les droits de l'homme auquel participent la grande majorité des facultés de droit du continent et le Concours mondial de plaidoiries des droits de l'homme Nelson Mandela; la publication des principales publications dans le domaine du droit des droits de l'homme en Afrique, notamment le Journal africain des droits de l'homme et les rapports sur les droits de l'homme en Afrique; et une presse académique qui publie des textes phares sur le droit public en Afrique (PULP). Le Centre compte 30 membres du personnel de 15 pays. Pour plus de détails sur le Centre, visitez www.chr.up.ac.za.

#AgeWithRights La campagne du Centre sur les femmes âgées

Le Centre pour les droits de l'homme mène une campagne sur les droits des femmes âgées en Afrique.

Cette campagne vise à renforcer le plaidoyer autour des droits des femmes âgées en Afrique et à faire avancer les initiatives de l'État visant à ratifier le Protocole relatif aux droits des personnes âgées. Pour plus d'informations sur la campagne, veuillez contacter
E: satang.nabaneh@up.ac.za
T: +27 (0)12 420 4397

Visitez le site web [#AgeWithRights](https://www.chr.up.ac.za/AgeWithRights) pour en savoir plus sur cette campagne et apprendre à appeler votre gouvernement à ratifier le Protocole sur les droits des personnes âgées.

www.chr.up.ac.za/AgeWithRights

